



Centre Communal
d'Action Sociale

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 13 juin 2024**

9 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 2 excusés, 1 absent)

DELIBERATION N° 2024-72

**ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DE PUBLICS EN DIFFICULTE
D'INSERTION PROFESSIONNELLE : PROJET DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE+) -
(ADM/8.2/72)**

Dans la continuité des actions d'accompagnements socioprofessionnels déjà menées, le Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse, en lien avec le Fonds Social Européen et la Collectivité européenne d'Alsace, souhaite poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de parcours individualisés avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

La mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 de la programmation FSE+ 2021 - 2027 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Sur cette base, il est proposé de répondre à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen dans l'objectif H « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » de la priorité 1.

Ce dispositif s'adresse aux publics en difficulté sociale et/ou professionnelle qui n'ont pas un accès direct à l'emploi ou de retour à l'emploi.

L'opération est composée de deux actions :

- l'accompagnement socio professionnel intégré,
- la coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies.

L'accompagnement socioprofessionnel intégré pourra se faire à travers :

- un référent de parcours pour la prise en charge du parcours d'insertion du public orienté,
- un référent d'étape pour la levée des freins administratifs des publics intégrés au dispositif du Plie.

La coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies a comme objectifs de :

- répondre aux besoins du territoire en matière d'accompagnement des publics éloignés ou privée d'emploi,
- augmenter le nombre de personnes en parcours très éloignées de l'emploi dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi ou la montée en compétences des personnes,
- renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement,
- améliorer la couverture territoriale et veiller à une articulation avec les dispositifs de droit commun existant sur le territoire,
- lutter contre les discriminations au travers des accompagnements proposés, faciliter les périodes d'immersion en entreprise, ainsi que toute forme de mise en situation de travail,
- renforcer les moyens pour lutter contre l'abandon de parcours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le projet relatif à la candidature du CCAS à l'appel à projet « FSE + » porté par le Fonds Social Européen,
- autorise Mme le Vice-Président à répondre à l'appel à projet ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michele LUTZ